

**COMMUNE DE NEUVILLE LES DECIZE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 11  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 10

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le 1<sup>er</sup> avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes espace A.R. sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

**Étaient Présent(e)s :** Mesdames POIRIER Catherine, WALTHER Isabelle, DEZAVELLE Sonia, CHATON Ingrid et Messieurs PARISOT Jean-Charles, MORIN Daniel, DUBOIS Didier, FARIA Michel, DACHER Thibaut, MAYET Michel.

**Était absent excusé :** Monsieur PANNETIER Christophe

**Date de convocation :** 25 mars 2022

Madame DEZAVELLE Sonia a été nommée secrétaire de séance.

**Assistait à la séance :**

Madame Mélanie JOACHIM, secrétaire de Mairie

Le procès-verbal du conseil municipal 11 mars 2022 a été adopté ce jour à l'unanimité.

**I – VOTE DES SUBVENTIONS 2022**

Monsieur MORIN Daniel, Maire, fait état des subventions suivantes et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur celles-ci. Monsieur le Maire précise que la cotisation pour l'école intercommunale est en baisse, que le déficit des transports est en hausse et que la participation au centre social de St Pierre a été ajoutée :

6554.....	CAMOSINE	100.00 €
	FOURRIERE	280.00 €
	SIEEEN	6 500.00 €
	SIGIS	1 500.00 €
	SITS DORNES	200.00 €
	DEFICIT SERVICES TRANSPORT	250.00 €
	ECOLE INTERCOMMUNALE	7 000.00 €
	BASSIN PEDAGOGIQUE	100.00 €
	DIVERS	500.00 €
	CENTRE SOCIAL ST PIERRE	820.00 €
6574.....	FOIRE OVINS DECIZE	30.00 €
	CLUB CYCLISTE VETERANS DORNES	60.00 €
	COMITE DES FETES	420.00 €
	DIVERS	280.00 €
	CAF NIEVRE FONDS SOCIAUX	50.00 €
	CLUB DES LYS	170.00 €
	SAPEURS POMPIERS DECIZE	100.00 €
	FOIRE CHAROLAIS DORNES	60.00 €
	ETOILE SUD NIVERNAIS 58	290.00 €
	ASSOC LOISIR ET DETENTE	120.00 €
	CAUE DE LA NIEVRE	50.00 €
	COMITE SOUTIEN HOPITAL DECIZE	50.00 €
	AFM TELETHON	50.00 €
	PREVENTION ROUTIERE	20.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MORIN Daniel, Maire, les membres présents acceptent à l'unanimité d'allouer ces subventions pour l'année 2022.

*Délibération n°01-04/01*

## **II – VOTE DE LA FISCALITE 2022**

Par délibération du 9 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière Bâti : 31.38 %

Taxe Foncière Non Bâti : 17.24 %

Il est proposé au conseil municipal, suite à ces informations, de

- Ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 en les portant à :

**TFPB : 31.38 %**

**TFPNB : 17.24 %**

*Délibération n°01-04/02*

## **III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

A la demande du Maire, Madame JOACHIM Mélanie donne lecture du budget 2022 en citant chaque chapitre.

Monsieur le Maire donne des précisions concernant les divers achats et travaux actés pour l'année 2022 avec notamment l'achat d'outillages pour les employés communaux (nettoyeur haute pression, compresseur, perceuse visseuse, débroussailleuse), deux chaises d'accueil pour le secrétariat. Concernant les travaux, des lignes budgétaires sont prévues pour les études de l'église, l'éclairage en LED de la petite salle, des travaux de voirie au lotissement ainsi que des fossés, le changement des fenêtres (bureau du maire et atelier technique) et la création de prise de courant à la salle des fêtes.

Monsieur MORIN Daniel, Maire, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

**246 784.38 €**

- dépenses et recettes de fonctionnement :	201 854.14 €
- dépenses et recettes d'investissement :	44 930.24 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (11 en exercice, 10 présents, 10 exprimés, 10 pour, 0 abstention et 0 contre) d'approuver le BP 2022 et apposent leurs signatures.

*Délibération n°01-03/03*

## **IV – CHOIX DEVIS CREATION PRISE DE COURANT SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis pour des travaux électriques à la salle des fêtes. Il s'agit de création de prise de courant.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis :

- 1) DEMAY Alain pour un montant de 765.80 € HT
- 2) D'HOME ELEC pour un montant de 609.44 € HT

Après en avoir délibéré et à l'issue d'un deuxième tour de vote, le Conseil Municipal, à 5 pour, 1 abstention et 4 contre

- Valide le devis n° 1 de 765.80 € HT de M. DEMAY Alain

*Délibération n°01-04/04*

## V – QUESTIONS DIVERSES

- **TRAVAUX COURS D'EAU**

M. MAYET Michel donne un compte-rendu suite à la venue de deux personnes des services de la DDT de la police de l'eau concernant l'entretien du cours d'eau au chemin de l'Etoile. Un courrier a été transmis à la propriétaire longeant ce cours d'eau dont les arbres gênent au bon écoulement des eaux. Des travaux assez conséquents devront être entrepris en relation avec la DDT et un dossier de déclaration sera à leur transmettre.

M. MAYET demande si dans le cadre de la taxe Gemapi, la commune ne pourrait pas prétendre à une subvention. Monsieur le Maire lui donne réponse qu'il se renseignera auprès de la communauté de communes.

M. DACHER Thibaut dit qu'il sera nécessaire de chiffrer par plusieurs entreprises.

- **ELECTIONS**

A la demande de Mme CHATON Ingrid, le planning du 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles est modifié. Les prochaines élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin prochain.

- **VOIRIE**

Mme WALTHER signale des gros trous (8) importants au chemin de La Planche. Monsieur MORIN dit qu'ils seront bouchés prochainement. M. MAYET est d'accord pour apporter son aide.

- **REPAS DES AINES 2022**

M. MAYET demande ce qu'il en est pour le repas des aînés. Monsieur le Maire lui donne réponse que la date est à l'étude, que le repas se fera soit à la salle des fêtes soit au restaurant. Toutefois il précise qu'il n'y aura pas la traditionnelle soupe à l'oignon.

- **CARTE COMMUNALE**

M. MAYET relance concernant la création d'une carte communale. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas en projet pour le moment car cela à un coût élevé et que d'après les maires d'autres communes, ils regrettent d'avoir mis en place ce document d'urbanisme.

Fin de la séance à 19h53.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, MORIN Daniel



Délibération n°01-04/01 VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Délibération n°01-04/02 VOTE DE LA FISCALITE 2022

Délibération n°01-04/03 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Délibération n°01-04/04 CHOIX DEVIS TRAVAUX ELECTRIQUES SALLE DES FETES